



## ENGAGEMENT QUALITE

En Juin 2017, le CFPPA de Grenoble Saint-Ismier est référencé au DATADOCK, et répondre ainsi aux exigences de qualité prévues par l'article L. 6316-1 du Code du travail créé par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014.

Le Datadock est alors une certification déclarative, qui permet à l'organisme de formation d'attester de la qualité de ses processus de formation et de ses compétences en la matière.

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit une obligation de certification, pour les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base du référentiel national unique.

L'EPEFFPA de Grenoble/Saint-Ismier est titulaire de la double certification Qualiopi / QualiFormAgri sur les catégories :

- ▶ Actions de formation
- ▶ Actions de formation par apprentissage
- ▶ Actions permettant de valider les acquis de l'expérience

L'établissement est certifié pour ces 3 types d'actions à compter du 20/12/2024, jusqu'au 19/12/2027.

Depuis décembre 2022, le Ministère en charge de l'agriculture fait partie des instances de labellisation reconnues par France Compétences avec son label QualiFormAgri.

La Direction de l'EPEFFPA a pris la décision de mettre en place un système qualité conforme au label "QualiFormAgri" du Ministère, pour le renouvellement de la certification et porte son engagement qualité autour de 6 points :

- Assurer la promotion et la communication sur nos actions de formation.
- Concevoir des formations conformes aux exigences réglementaires et dans les délais impartis.
- Avoir des personnels compétents.
- Avoir du matériel conforme et fonctionnel.
- Mesurer et améliorer la satisfaction de nos apprenants, entreprises et financeurs.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de nos actions de formation.

La direction s'engage à mettre à disposition les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre de cette politique et à faire vivre la démarche qualité dans le temps :

- en portant le projet
- en communiquant sur l'action
- en incitant les différents personnels à se mobiliser
- en permettant la tenue des différents "événements qualité" prévu au calendrier
- en présentant les bilans et analyses des revues qualité lors des instances (identifier les axes d'amélioration et prendre les mesures pour gagner en performance).

Mme AMBROS Véronique a été désignée pour assurer une mission d'animatrice qualité. A raison de 60 % de son temps de travail, elle animera la démarche qualité auprès de l'ensemble des personnels de l'OFA/CFPPA. Dans ses activités, elle sera épaulé par deux personnes relais auprès des équipes pédagogiques.

Les temps consacrés à la qualité font partie intégrante de l'activité du centre pour tous les personnels impliqués. La démarche qualité est sous l'autorité du directeur de l'EPEFFPA et, par délégation de la directrice de l'OFA/CFPPA. La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous.

Cet engagement sera revu au fil des modifications importantes de l'organisme de formation (nouvelle direction, nouvelles orientations stratégiques).

Le 20/12/2024

Jean-Louis VISEUR  
Directeur de l'EPEFFPA



Fabienne FAURE GARDERET  
Directrice de l'OFA/CFPPA

